



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012**

À une séance ordinaire tenue le 7 mai 2012, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

**Mme Ginette Moreau, mairesse**

- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 17 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

**ÉTUDE :**

---

**7. SERVICE D'URBANISME**

- a. Adoption du projet de règlement n° 684-2012 modifiant le règlement de zonage
- b. Dérogation mineure – 284, rang Gaspé
- c. PIIA patrimoine – acceptation de 4 permis
- d. PIIA patrimoine – 78, rue Principale
- e. PIIA route 273 – 421, Route 273
- f. PIIA route 273 – 338 et 340, Route 273

**8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- a. Inscription à la classique de golf des étoiles 2012
- b. Inscription au congrès de l'AQLM
- c. Barrière au terrain des loisirs
- d. Autorisation au Club sport en tête pour 2 journées d'activités

**9. SERVICE DES INCENDIES**

- a. ...

**10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Contrat pour la tonte de gazon derrière la maison des aînés par M. Moreau
- b. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- c. Octroi du contrat de pavage
- d. Octroi du contrat de pulvérisation et pavage de la route des Rivières
- e. Paiement n° 2 – interception et traitement des eaux usées



**11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

- a. Dépôt des états financiers et vérification comptable
- b. Point d'information : Dépôt de l'état comparatif
- c. Réception des états financiers de l'OMH et de la Corporation des Aînés

**12. ADMINISTRATION**

- a. Renouvellement de l'assurance collective 2012-2013
- b. Achat de cartes pour le Banquet aux Homards du Club Lions
- c. Création d'un échelon et taux horaire pour le personnel du service d'immatriculation
- d. Inscription à la Journée régionale 2012
- e. Aide financière pour le projet *Lotbinière s'exprime*

**13. AGENDA POLITIQUE**

- a. .

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

15375-05-2012  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mai 2012 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

15376-05-2012  
point no 5

**ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

**Salaires bruts payés - Avril**

Ginette Moreau Daigle	2 400,68 \$
Léopold Rousseau	872,98 \$
Jean-Pierre Lamontagne	872,98 \$
Jonathan Moreau	872,98 \$
André Sévigny	872,98 \$
Julie Rousseau	872,98 \$
Bernard Ouellet	872,98 \$
Martine Couture	5 507,32 \$
Cathy Bergeron	4 687,74 \$
Martin Miller	2 143,05 \$
Renault Lepage	4 892,46 \$
Dany Lamontagne	3 810,64 \$
Membres du conseil et cadres :	<b>28 679,77 \$</b>
Employés voirie et bureau :	<b>50 721,91 \$</b>
Service de sécurité incendie :	<b>5 264,26 \$</b>
Bibliothèque, entretien ménager, brigadières :	<b>3 910,00 \$</b>
Personnel de la SAAQ :	<b>7 538,77 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour avril 2012 :</b>	<b>96 114,71 \$</b>



### Comptes payés - Avril

Maison des Jeunes	Subvention mensuelle - Mars	1 514,48 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville - Mars	628,63 \$
Groupe Négotel	Téléphone du 22 mars au 21 avril	477,34 \$
Postes Canada	Frais de poste - Cahier des loisirs	443,76 \$
SSQ Groupe financier	Assurances collectives	6 957,19 \$
Ministre du Revenu Québec	Ajustement R.R.Q. 2011	80,46 \$
SAAQ	Immatriculation du balai mécanique	488,30 \$
Lucie Boilard	Erreur sur paie du 5 avril 2012	824,67 \$
Entreprises G.N.P. inc.	1 <sup>er</sup> paiement - trait. des eaux usées	159 090,98 \$
Chambre de Commerce	Inscription - Gaz de schiste	150,00 \$
Benoît Côté	Ménage salle com. et chalet	427,50 \$
Télus	Téléphones, cabine tél. et internet	851,50 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs	171,03 \$
Petite caisse	Soirée des bénévoles	700,00 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois	471,40 \$
Petite caisse	Renflouement	466,36 \$
Coop fédérée	Propane - salle communautaire	615,40 \$
GazMétro	Gaz - caserne	98,25 \$
Rosaire Masse	Remb. taxes payées en trop	1 411,74 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 394,63 \$
L'Impériale	Essence et diesel	8 054,17 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation - avril	708,48 \$
CARRA	Cotisation - avril	1 212,42 \$
SAAQ	Permis spécial - camion ordures	280,40 \$
Denis Bergeron	Remb. certificat de localisation	200,00 \$
Mike Télus	Appareils Mike	35,99 \$
Groupe Négotel	Téléphone du 22 avril au 21 mai	476,47 \$

**Total des comptes payés pour le mois d'avril 2012 : 191 231,55 \$**

### Comptes à Payer - Avril

Acklands Grainger	Gants	27,55 \$
Alimentation Beauchesne	Soirée des bénévoles	62,27 \$
All Seasons Publications Ltd	Bluebook SAAQ	260,30 \$
Aréo Feu	Gants, lampe, bottes et réparation	655,36 \$
Artistes et artisans d'ici	Cadeaux - Soirée des bénévoles	341,71 \$
Ass. québécoise d'urbanisme	Formation CCU	413,92 \$
Atelier mobile Luc Turcotte inc.	Refaire le moteur du balai	1 439,90 \$
Banlieue Ford	Fil pour camion dompeur	55,52 \$
Samuel Bergeron	Surveillance gymnase	383,15 \$
Biolab	Analyses d'eau	435,76 \$
Bi-Sports	Soirée des bénévoles	34,49 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Boulons et écrous	84,52 \$
Buro Plus	Papeterie	188,46 \$
Camion Freightliner Québec	Pièces caoutchouc	241,81 \$
Cannon hygiène Canada Limitée	Produits d'entretien	579,47 \$
Cantol Corp.	Nettoyeur de bitume	981,72 \$
Carquest	Entretien de véhicules	87,96 \$
Carrefour Jeunesse Emploi	Déjeuner-conférence	20,00 \$
Casse-Croûte chez Lizon	Soirée des bénévoles	3 919,04 \$
Centre de Couture F. Olivier	Sacs pour balayeuse	5,61 \$
CGER	Remplacement pièce et location mars	10 074,52 \$
Certified Laboratories	Lingettes et aérosol	583,97 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Euthanasie et incinération chien	112,68 \$
Commerçants de la Chaudière inc.	Frais de transport	140,55 \$
Commercial maintenance Chemical	Dégraisseur	898,79 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Conciergerie Rive-Nord Rive-Sud	Ménage salle com. et chalet des loisirs	1 378,30 \$
La Coop Unicoop	Pièces	44,81 \$
Corporation Village Laurier-Station	Location camion ordures	13 295,42 \$
Corporation Sun Média	Appel d'offres pavage	142,57 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville et Francoeur - Avril	604,66 \$
Déneigement Olivier	Déneiger patinoire	68,99 \$
Dilicontracto inc.	Ouverture du site d'enfouissement	275,94 \$
Distribution Brunet	Pièces d'aqueduc et d'égout	3 260,92 \$
Valérie Dunn	Remb. cours annulé	84,00 \$
Josée Dupuis	Remboursement soccer	125,00 \$
École nationale des pompiers	Formation	434,00 \$
Emrn 2008	Kit de trauma	333,66 \$
Enseignes Pala	Remplacement circuit de l'enseigne	1 791,31 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé de bitumineux	1 195,74 \$
Équipement Sigma inc.	Pièces pour pépîne	146,23 \$
ESSOR	Ajout : remorque et camion	847,35 \$
Exova	Analyses d'eau	248,34 \$
Ferme des jumeaux Lamontagne	Déneigement et remb. dépôt	4 068,51 \$
Fleuriste St-Agapit	Soirée des bénévoles	568,55 \$
Gazon Court	Tonte de gazon	2 410,16 \$
Génivar	Honoraires professionnels	40 686,09 \$
Gilles Desnoyers	Arbitre grief	2 585,78 \$
Groupe Archambault	Livres pour bibliothèque	953,92 \$
Groupe Tecnic	Vêtement	198,31 \$
Inspec-Sol	Contrôle qualitatif	3 478,91 \$
Installation R. Mailloux	Mise à niveau système de son, etc.	6 068,58 \$
Inter-Cité Usinage	Enrobé de bitumineux	910,60 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	300,00 \$
Joli-Cœur, Lacasse	Dossier général, services juridiques, grief	4 894,13 \$
Jude Gagnon	Soirée des bénévoles	550,00 \$
Kenworth	Filtres	72,40 \$
LCS	Nettoyage conduites et inspections	9 556,58 \$
Dany Lamontagne	Remb. dépenses Soirée des bénévoles	73,52 \$
Laser Networks	Cartouches	440,61 \$
Yann Lemieux	Formation animateurs	1 000,00 \$
L. Delisle inc.	Déneigement	29 457,37 \$
Lessard	Moulure d'aluminium	833,57 \$
Linde	Acétylène	35,18 \$
Luc Fontaine	Services d'architecture	574,88 \$
Lumen	Dévidoir électrique	626,61 \$
Magie de l'air	Dépôt - Fête au Village	200,00 \$
Maheu & Maheu	Contamination de fourmis	2 155,78 \$
Marché Veilleux	Soirée des bénévoles et caucus	590,34 \$
Marius Garon	Pièces pour véhicules	160,34 \$
Mini Moteur RG	Huile	62,09 \$
Sécurité publique Québec	1 <sup>er</sup> versement police	307 326,00 \$
Sylvie Moreau	Remboursement cours zumba	79,00 \$
M.R.C. de Lotbinière	Quote-part	28 460,05 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - récupération	4 431,78 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide	128,96 \$
Judith Nadeau	Fermeture de la barrière (mars-avril)	480,00 \$
National Vacuum	Nettoyer réseau	1 186,51 \$
Normand Côté	Trouble Hôtel de Ville et rép. fournaise	134,84 \$
Outils Plus	Brosses	14,46 \$
Michelle Paquet	Remb. cours annulé	72,00 \$
Paysagiste 2000 inc.	Heures de niveleuse et déneigement	42 659,84 \$
Performance C2	Cours - session printemps	24 660,52 \$
P.E.S. Canada inc.	Pièces pour camion	557,91 \$
Placide Martineau inc.	Matériaux	2 971,76 \$
Plomberie Ste-Croix inc.	Location fichoir électrique d'égout	194,31 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Protection incendie PC	Air pack, inspection, test, etc.	79,41 \$
Provan	Purgeur d'air	321,93 \$
Quéflex	Valves pour réservoir des Lilas	197,51 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Pièces et accessoires	1630,62 \$
Radiateur Lamontagne inc.	Plein de fréon	229,21 \$
Ray-Car	Pierre concassée	1 949,10 \$
Réseau Biblio	Livres pour bibliothèque	216,46 \$
Roulement Techno inc.	Pièces	801,38 \$
Claire Savard	Conférence culturelle	297,50 \$
Servi-Pompe S.P. inc.	Réparation chauffage au garage mun.	215,58 \$
Services Frimas inc.	Remplacer carte électronique	741,59 \$
Signalisation Lévis	Signalisation	959,70 \$
Simplex Grinnell	Cartes de temps	78,19 \$
Sinto inc.	Huile et graisse	141,89 \$
SNC-Lavalin	Surveillance et dévelop. secteur sud-est	4 495,44 \$
Télé-Alarme T.S.	Télésurveillance salle com. et caserne	634,38 \$
Gérald Trottier	Remb. chaussures de sécurité	200,00 \$
Turcotte 1989 inc.	Refaire bearing moteur réservoir inc.	3 780,96 \$
Voltec	Entretien du réseau d'éclairage public	846,22 \$
Westburne	Rubans électriques	16,56 \$
Wolseley	Compteurs d'eau	622,92 \$
Wurth	Entretien véhicules	40,15 \$
Xérox	Vers. trimestriel, papier, frais de copies	5 462,96 \$
<b>Total des comptes à payer pour le mois d'avril 2012 :</b>		<b>597 136.68 \$</b>

15377-05-2012  
point no 7a

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 684-2012 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 afin d'ajouter la zone 198R, d'agrandir la zone 146C et de permettre la classe hébergement champêtre dans la zone 127R;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet règlement portant le no 684-2012 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le plan de zonage de l'annexe 1 faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 590-2007, tel qu'amendé, est modifié de la façon suivante :

- par l'agrandissement de la zone 146C à même une partie de la zone 127R;

Le tout tel qu'apparaissant à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.



**ARTICLE 3**

Le plan de zonage de l'annexe 1 faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 590-2007, tel qu'amendé, est modifié de la façon suivante :

- par la création de la zone 198R à même une partie des zones 187R et 188R.

Le tout tel qu'apparaissant à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 4**

La grille des spécifications insérée à l'annexe 2 du règlement de zonage numéro 590-2007, telle qu'amendée, est modifiée de la façon suivante :

- par la modification des usages autorisés de la grille de la zone 127R;
- par l'ajout de la grille de la nouvelle zone 198R.

Le tout tel qu'apparaissant à l'annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 5**

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, CE 7<sup>e</sup> JOUR DE MAI 2012.

---

15378-05-2012  
point no 7b

**DÉROGATION MINEURE – 284, RANG GASPÉ**

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 383 257 d'une superficie de 3920 m<sup>2</sup> dans la zone 20 A situé au 284, rang Gaspé;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2012-007 afin de réduire la distance séparatrice aux odeurs par rapport au périmètre urbain pour l'implantation d'une nouvelle écurie pouvant recevoir 2 chevaux;

ATTENDU QUE la raison de la demande de dérogation mineure concerne la distance entre le puits et le bâtiment d'élevage qui ne respecte pas la norme de 30 mètres exigée par le règlement provincial de captage des eaux souterraines;

ATTENDU QU'un nouveau développement résidentiel est projeté dans le secteur du périmètre urbain à proximité du projet et qu'une zone tampon boisée a été prévue sur le plan d'aménagement du secteur afin de délimiter la zone urbaine de la zone agricole;

ATTENDU QUE la propriété visée par la demande a déjà un boisé mature assez profond aux limites de sa propriété;

ATTENDU QU'un lieu d'entreposage du lisier fermé sur dalle de béton sera annexé à l'écurie;

ATTENDU QUE le nombre de chevaux sera limité à 2;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 16 avril 2012;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure avec les conditions suivantes :

- le nombre de chevaux soit limité à 2.
- aucune nouvelle demande de dérogation mineure pour cet usage ne sera autorisée.
- le boisé mature existant soit conservé.

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que la demande de dérogation mineure numéro 2012-007 soit acceptée telle que présentée avec les mêmes conditions que le CCU.

Adopté à l'unanimité

La conseillère n° 4, Julie Rousseau, s'abstient de vote sur cette résolution.

15379-05-2012  
point no 7c

### **PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 4 PERMIS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis et l'ajout aux permis suivants :

- La demande numéro 2012-089 pour le 128, rue Principale afin d'installer une première section de columbarium sur 4 sections prévues, ainsi que pour faire la base de béton pour recevoir les 4 sections de columbarium.
- La demande numéro 2012-126 pour le 40, rue de l'Église afin de changer une fenêtre sur le mur arrière de la résidence pour une fenêtre à guillotine et pour changer la porte de service du garage détaché.
- La demande numéro 2012-150 pour le 58, rue Roger afin de changer le revêtement de la résidence pour du canexel en façade et pour du déclin de vinyle sur les autres murs de même couleur, refaire le recouvrement de la toiture en bardeau d'asphalte, changer 4 fenêtres et ajouter un avant-toit à la galerie avant.
- L'ajout au permis numéro 2012-065 pour le 38, rue de l'Église afin de refaire le revêtement extérieur de la résidence et du garage en canexel, remplacer les volets, changer les portes, changer les fenêtres du sous-sol et enlever le portique existant pour le remplacer par une galerie avec une rampe blanche comme celle existante.

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007 en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis n<sup>os</sup> 2012-089, 2012-126 et 2012-150.

Que l'ajout au permis numéro 2012-065 soit autorisé comme demandé.

Adopté à l'unanimité

15380-05-2012  
point no 7d

### **PIIA PATRIMOINE – 78, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 383 348 d'une superficie de 699.2 m<sup>2</sup> dans la zone 159C situé au 78, rue Principale;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2012-140 afin de changer le revêtement extérieur de la résidence en fibrociment de couleur brun kaki avec les moulures brunes et d'ajouter de la pierre sur une partie du mur de façade;

ATTENDU QUE la demande est également pour enlever une fenêtre sur chaque côté de la résidence, ainsi que pour ajouter un avant-toit à la galerie avant avec des colonnes d'aluminium blanche et le recouvrement de la toiture en tôle comme celle de la résidence, la fenêtre au-dessus de l'avant-toit sera changée et redimensionnée, la porte en façade sera remplacée par une nouvelle porte d'acier brune avec vitrail;

ATTENDU QUE la galerie fermée annexée à la résidence sera déplacée à 5 pieds de la ligne de la propriété et recouverte du même revêtement extérieur de la résidence ou sera démolie;



ATTENDU QUE le propriétaire a aussi fait une demande de permis numéro 2012-142 pour une nouvelle remise en déclin de vinyle blanche et recouvrement de toiture en bardeau d'asphalte située en cour arrière de la propriété;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007 en considérant qu'elle fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ce permis.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis n<sup>os</sup> 2012-140 et 2012-142.

Adopté à l'unanimité

---

15381-05-2012  
point no 7e

**PIIA ROUTE 273 – 421, ROUTE 273**

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 161 d'une superficie de 2244.2 m<sup>2</sup> dans la zone 146C situé au 421, Route 273;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2012-100 afin de construire un bâtiment complémentaire pour un usage d'un lave-auto sur sa propriété;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé un plan de construction et un plan projet d'implantation à la Municipalité;

ATTENDU QUE le nouveau bâtiment sera recouvert de canexel et de pierre et qu'une partie de la façade du bâtiment principal sera repeinte de même couleur que le bâtiment complémentaire;

ATTENDU QUE le demandeur a aussi fait une demande de permis numéro 2012-101 afin d'installer une clôture à mailles de chaîne de 6 pieds de hauteur avec des languettes beiges sur les limites de propriété latérale gauche et arrière afin de créer un écran visuel pour les propriétés résidentielles voisines et construire un muret de béton sur une partie de la ligne arrière et d'une ligne latérale;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis n<sup>os</sup> 2012-100 et 2012-101.

Adopté à l'unanimité

---

15382-05-2012  
point no 7f

**PIIA ROUTE 273 – 338 ET 340, ROUTE 273**

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire des lots 4 426 815 et 3 384 334 d'une superficie de 2566.6 m<sup>2</sup> dans la zone 163C situés au 340 et 338, Route 273;

ATTENDU QUE le demandeur fera un projet intégré de deux immeubles multifamiliales isolées 4 logements avec une aire de stationnement prévue pour 20 cases de stationnement;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2012-149 afin de construire un immeuble multifamilial de 4 logements en première phase;





ATTENDU QUE le demandeur a déposé un plan de construction et un projet d'implantation à la Municipalité;

ATTENDU QUE le demandeur a proposé des choix de canexel ou fibrociment avec de la pierre sur une partie de la façade, ainsi que pour le mur latéral de l'immeuble du côté de la rue des Vignes, les autres murs des immeubles seraient en canexel ou en fibrociment, les toitures seraient recouvertes de bardeaux d'asphalte agencés au revêtement des murs, les avant-toits en façade seraient recouverts de tôle ou de bardeaux d'asphalte;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation du projet intégré en entier conditionnellement à ce que tous les murs latéraux des immeubles soient recouverts de canexel ou fibrociment avec de la pierre sur la partie du bas des murs comme en façade.

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le projet intégré en entier soit autorisé tel que présenté en considérant que tous les murs latéraux des immeubles soient recouverts de canexel ou fibrociment avec de la pierre sur la partie du bas des murs comme en façade avant.

Adopté à l'unanimité

---

15383-05-2012  
point no 8a

### **INSCRIPTION À LA CLASSIQUE DE GOLF DES ÉTOILES 2012**

ATTENDU QUE le 16 juin prochain se tiendra la classique de golf des étoiles 2012;

ATTENDU QUE ce tournoi est une activité-bénéfice dont les profits sont remis à la Fondation Philippe Boucher;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De contribuer financièrement à cette activité pour un coût total de 1290 \$ afin de supporter généreusement les enfants défavorisés de notre milieu.

Adopté à l'unanimité.

---

15384-05-2012  
point no 8b

### **INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'AQLM**

ATTENDU la réception d'un avis de convocation à participer au congrès de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) qui se tiendra les 3, 4 et 5 octobre 2012 à Montréal;

ATTENDU QUE ce congrès est l'occasion de parfaire nos connaissances et de nous tenir informés des changements qui touchent l'environnement professionnel dans lequel nous évoluons quotidiennement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs et de la culture, au congrès de l'AQLM qui se tiendra à Montréal, pour un coût 365 \$ avant les taxes, en plus de l'hébergement à l'hôtel du congrès pour deux nuits à 149 \$ la nuitée. Le kilométrage et les repas seront payés par la Municipalité selon les modalités prévues habituellement.

Adopté à l'unanimité



15385-05-2012  
point no 8c

### **BARRIÈRE AU TERRAIN DES LOISIRS**

ATTENDU QUE madame Judith Nadeau a le contrat de s'occuper de la barrière du terrain des loisirs, consistant à fermer la barrière 7 soirs/semaine et d'ouvrir ladite barrière le samedi et dimanche matin;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de madame Nadeau de voir à ce qu'il ne reste plus de véhicules dans le stationnement avant de fermer la barrière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler le contrat de madame Judith Nadeau afin de fermer la barrière du stationnement du terrain des loisirs, 7 soirs/semaine et de l'ouvrir le samedi et dimanche matin 8 h, pour un coût de 65 \$ par semaine, payable une fois par mois.

Adopté à l'unanimité

---

15386-05-2012  
point no 8d

### **AUTORISATION AU CLUB SPORT EN TÊTE POUR 2 JOURNÉES D'ACTIVITÉS**

ATTENDU QUE le Club de cyclistes Sport en tête désire obtenir l'accord de la Municipalité pour organiser deux jours d'activités sur notre territoire;

ATTENDU QUE l'activité se fera à partir du stationnement de l'Hôtel de Ville pour faire un aller-retour sur la rue Industrielle; il y aura des chefs de peloton pour assurer la sécurité des cyclistes tout au long du parcours;

ATTENDU QUE le Club possède une assurance responsabilité et qu'il y aura des secouristes sur place;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le Club Sport en tête à effectuer leurs activités le 2 juin et le 15 septembre prochain.

Adoptée à l'unanimité

---

15387-05-2012  
point no 10a

### **CONTRAT POUR LA TONTE DE GAZON DU TERRAIN SIS DERRIÈRE LA MAISON DES AÎNÉS**

ATTENDU QUE M. Yves Moreau a proposé ses services pour effectuer la tonte de gazon du terrain sis derrière la Maison des Aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder, pour la saison estivale 2012, le contrat de tonte de gazon du terrain situé derrière la Maison des aînés à M. Yves Moreau, pour un montant total de 750 \$.

Adopté à l'unanimité

---

15388-05-2012  
point no 10b

### **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 163 538 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;



ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité

15389-05-2012  
point no 10c

### **OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de pavage sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

- Les Entreprises Lévisiennes inc. .... 397 599.56 \$
- Ray-Car, division Sintra inc. .... 406 288.08 \$
- Carrières Bob-Son ..... 511 410.30 \$
- Nasco inc. .... 543 415.54 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de pavage au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Lévisiennes, au coût de 397 599.56 \$ taxes incluses.

Que cette somme soit prélevée dans le compte affecté aux fonds généraux.

Adopté à l'unanimité

15390-05-2012  
point no 10d

### **OCTROI DU CONTRAT DE PULVÉRISATION ET PAVAGE DE LA ROUTE DES RIVIÈRES**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de pulvérisation et pavage de la route des Rivières à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

- Ray-Car, division Sintra inc. .... 114 844.50 \$
- Les Entreprises Lévisiennes inc. .... 116 423.12 \$
- Pavage Inter-Rives inc..... 137 879.17 \$
- Carrières Bob-Son ..... 150 031.92 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de pavage au plus bas soumissionnaire conforme, Ray-Car, division Sintra inc., au coût de 114 844.50 \$ taxes incluses.

Que cette somme soit prélevée dans le compte affecté aux fonds réservés Carrières/Sablières.

Adopté à l'unanimité



15391-05-2012  
point no 10e

**PAIEMENT N° 2 – INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

ATTENDU QUE la firme GENIVAR nous a transmis une lettre de recommandation pour le paiement n° 2 des travaux d'interception et traitement des eaux usées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De payer la somme de 192 152.30 \$, taxes incluses, aux « Entreprises G.N.P. » pour les travaux exécutés en date du 1<sup>er</sup> mai 2012.

Adopté à l'unanimité

15392-05-2012  
point no 11a

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET VÉRIFICATION COMPTABLE**

ATTENDU QUE la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette a déposé les états financiers terminés au 31 décembre 2011 à la Municipalité de manière préalable et que ceux-ci sont prêts;

ATTENDU l'avis prévu au Code municipal art. 176.1.

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le dépôt des états financiers et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3.

**ÉTAT DES RÉSULTATS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011**

	Budget 2011	Réalizations	
		2011	2010
<b>Revenus</b>			
Taxes	4 655 557	4 979 592	4 762 681
Paiements tenant lieu de taxes	59 511	66 665	72 575
Transferts	458 755	395 528	280 719
Services rendus	547 581	596 535	543 785
Autres	520 500	461 465	394 454
	<b>6 241 904</b>	<b>6 499 785</b>	<b>6 054 214</b>
<b>Investissement</b>		828 295	138 852
		<b>7 328 080</b>	<b>6 193 066</b>
<b>Dépenses</b>			
Administration générale	1 216 852	1 009 939	1 117 335
Sécurité publique	835 416	896 794	839 088
Transport	1 399 074	1 164 489	1 463 668
Hygiène du milieu	727 692	780 808	1 070 567
Santé et bien-être	7 000	5 807	5 932
Aménagement, urbanisme et développement	309 423	305 687	257 257
Loisirs et culture	639 775	587 017	623 482
Frais de financement	189 146	179 487	194 626
Amortissement des immobilisations		694 332	
	<b>5 324 378</b>	<b>5 624 360</b>	<b>5 571 955</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>917 526</b>	<b>1 703 720</b>	<b>621 111</b>
Moins : revenus d'investissement (taxes d'accise)		(828 295)	(138 852)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>		<b>875 425</b>	<b>482 259</b>
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>			
Amortissement (immobilisations)		694 332	627 599
Remboursement de la dette à long terme	(482 326)	(435 283)	(431 193)
<b>Affectations</b>			
Activités d'investissement	(437 700)	(568 685)	(407 429)
Excédent (déficit) accumulé	2 500	(6 929)	2 116
Autres éléments de conciliation		14 041	26 976
	<b>(917 526)</b>	<b>(302 524)</b>	<b>(181 931)</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>0</b>	<b>572 901</b>	<b>300 328</b>

Adopté à l'unanimité

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



point no 11b

**POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF**

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1<sup>er</sup> compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les quatre (4) premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2011 pour les 4e mois	Le solde du budget 2012 pour les 4e mois	Écart avec la période précédente
<b>Revenus</b>			
Taxes	4 831 095 \$	5 061 010 \$	229 915 \$
Paiement tenant lieu de taxes	2 052 \$	0 \$	(2 052 \$)
Transferts	471 \$	25 080 \$	24 609 \$
Services rendus	129 363 \$	23 986 \$	(105 377 \$)
Autres revenus	32 411 \$	136 377 \$	103 966 \$
Imposition de droits	0 \$	64 252 \$	64 252 \$
Amendes et pénalités	0 \$	20 \$	20 \$
Intérêts	0 \$	6 061 \$	6 061 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>4 995 392 \$</b>	<b>5 316 786 \$</b>	<b>321 394 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
Administration générale	463 471 \$	504 918 \$	41 447 \$
Sécurité publique	659 565 \$	718 512 \$	58 947 \$
Transport	487 988 \$	508 784 \$	20 796 \$
Hygiène du milieu	361 905 \$	371 074 \$	9 169 \$
Santé et bien-être	775 \$	0 \$	(775 \$)
Aménagement & urbanisme	137 923 \$	158 728 \$	20 805 \$
Loisirs & culture	202 388 \$	191 353 \$	(11 035 \$)
Frais de financement	20 740 \$	15 592 \$	(5 148 \$)
Remb. de la dette à long terme	128 229 \$	165 463 \$	37 234 \$
Affectations	(2 500 \$)	(2 500 \$)	0 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 460 483 \$</b>	<b>2 631 924 \$</b>	<b>171 440 \$</b>
<b>Surplus/déficit de l'exercice</b>	<b>2 534 909 \$</b>	<b>2 684 862 \$</b>	

Dans le 2<sup>e</sup>, nous avons le budget 2012 et le solde courant.

	Budget 2012	Solde courant du budget 2012
<b>Revenus</b>		
Taxes	4 998 473 \$	5 061 010 \$
Paiement tenant lieu de taxes	41 250 \$	0 \$
Transferts	212 800 \$	25 080 \$
Services rendus	599 509 \$	160 363 \$
Imposition des droits	508 800 \$	64 252 \$
Amendes et pénalités	17 000 \$	20 \$
Intérêts	55 500 \$	6 061 \$
Autres revenus	434 365 \$	0 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>6 867 697 \$</b>	<b>5 316 786 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Administration générale	1 095 555 \$	504 918 \$
Sécurité publique	969 027 \$	718 512 \$
Transport	2 097 244 \$	508 784 \$
Hygiène du milieu	1 060 507 \$	371 074 \$
Santé et bien-être	7 000 \$	0 \$
Aménagement & urbanisme	380 881 \$	158 728 \$
Loisirs & culture	714 398 \$	191 353 \$
Frais de financement	181 904 \$	15 592 \$
Remboursement de la dette à long terme	387 263 \$	165 463 \$
Affectations & transferts	(700 382 \$)	(2 500 \$)
Immobilisations	674 300 \$	261 029 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>6 867 697 \$</b>	<b>2 892 953 \$</b>



15393-05-2012  
point no 11c

**RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION  
ET DE LA CORPORATION DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de l'OMH et de la Corporation des aînés pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser aux organismes un montant équivalant à 10 % du déficit;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'effectuer le paiement de 3248 \$ à l'OMH et 1576 \$ à la Corporation des Aînés. Deux chèques distincts doivent être faits à l'Office municipal d'habitation, avec mentions distinctes.

Adopté à l'unanimité

---

15394-05-2012  
point no 12a

**RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE 2012-2013**

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe financier), pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 30 avril 2013, sont justifiées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe financier concernant l'assurance collective des employés de la municipalité de Saint-Apollinaire pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 30 avril 2013 au montant de 81 369.64 \$ taxes incluses.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit envoyée au Groupe Financier AGA inc.

Adopté à l'unanimité

---

15395-05-2012  
point no 12b

**ACHAT DE CARTES POUR LE BANQUET AUX HOMARDS DU CLUB LIONS**

ATTENDU QUE le Club Lions de St-Apollinaire invite les membres du Conseil à son *Banquet aux Homards*, au profit des classes de 5<sup>e</sup> année de l'École des Quatre-Vents, le samedi 12 mai prochain à 18 h;

ATTENDU QUE cette activité est une belle opportunité de fraterniser et de s'associer au projet du Club Lions afin de donner aux élèves de 5<sup>e</sup> année le goût de se retrouver chaque matin à l'école en leur offrant des moyens informatiques pour une meilleure réussite scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat d'une carte pour l'activité du 12 mai prochain, au coût de 75 \$, au profit des élèves de 5<sup>e</sup> année de l'École des Quatre-Vents.

Adopté à l'unanimité

---



15396-05-2012  
point no 12c

### CRÉATION D'UN ÉCHELON ET TAUX HORAIRE POUR LE PERSONNEL DU SERVICE D'IMMATRICULATION

ATTENDU QU'il n'y a pas d'échelon et de taux horaire établi pour le personnel au service d'immatriculation à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE lors de nouvel emploi il est difficile d'établir un taux horaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De créer un échelon et d'établir les taux horaires comme suit :

	<b>Salaire</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Années suivantes</b>
Responsable	23.00 \$	2 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	2 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Selon la convention collective
Employé(e) avec 5 ans d'expérience et +	17.78 \$	2 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	2 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Selon la convention collective
Employé(e) sans expérience	16.25 \$	2 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	2 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Selon la convention collective

Les nouveaux salariés seront engagés la première année à 80 % du salaire horaire de base, 85 % la deuxième année, 90 % la troisième année, 95 % la quatrième année, 100 % la cinquième année.

Cet échelon est valide pour les employés présentement en poste.

Adopté à l'unanimité

15397-05-2012  
point no 12d

### INSCRIPTION À LA JOURNÉE RÉGIONALE 2012

ATTENDU QUE le 11 mai prochain se tiendra la Journée régionale 2012 : Pour une Action-Famille Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE cette journée de réflexion et de concertation régionale a pour but de mieux connaître les besoins et priorités des familles de la Chaudière-Appalaches;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire la mairesse, Ginette Moreau, à la Journée régionale 2012, pour un coût total de 30 \$, en plus des frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité.

15398-05-2012  
point no 12e

### AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET *LOTBINIÈRE S'EXPRIME*

ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse-emploi Lotbinière annonce que les participants du groupe Jeunes en action et du Plateau de travail participeront à un projet entrepreneurial qui consiste à développer des designs de vêtements pensés par et pour les jeunes;

ATTENDU QUE ces jeunes ont pour but de retourner sur le marché du travail ou de retourner aux études et que ce projet développera leur autonomie, leurs connaissances générales, leurs habiletés manuelles et leurs forces;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer 50 \$ pour le projet *Lotbinière s'exprime* afin de combler les besoins en matériel pour ce projet formateur et créateur d'emploi pour les jeunes de la région.

Adoptée à l'unanimité.

---

15399-05-2012  
point no 16

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 7 mai 2012 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

---

15400-05-2012  
point no 17

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 7 mai 2012, à 20 h 32.

Adopté à l'unanimité

---

Ginette Moreau,  
Mairesse

Martine Couture  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

---

***Prochaine séance du conseil : le lundi 4 juin 2012***